

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 5

Artikel: L'artisanat rural doit-il disparaître?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'artisanat rural doit-il disparaître?

Remarque de la Rédaction: Nous ne pouvons qu'appuyer l'appel ci-dessus, à condition toutefois que l'organisation professionnelle des maréchaux multiplie et accélère ses efforts en vue de donner une formation suffisante à ses sociétaires. Que l'on se rende compte que certaines machines agricoles sont devenues si compliquées et si coûteuses que les agriculteurs n'aiment pas les confier à n'importe qui. Le moment serait venu de créer enfin une nouvelle profession, celle d'agromécanicien, comme nous le demandons depuis longtemps. Quant à l'adaptation professionnelle des maréchaux existants, elle ne peut certainement se faire comme cela se pratique à l'étranger. Il ne faut pas que l'on croie en Suisse que les choses soient si faciles. En effet, en organisant annuellement 2 à 3 cours d'une durée de quelques jours, le problème n'est certainement pas résolu.

Qu'est-ce, d'abord, que l'artisan rural? La première définition qui vient à l'esprit est celle-ci: c'est un personnage qui exerce un métier artisanal dans une localité rurale. Il en existe évidemment beaucoup: boulanger, cordonniers, menuisiers, selliers, charrons, etc. Mais nous pouvons bien dire que le type même de l'artisan rural c'est le MARECHAL-FORGERON. Personne, pensons-nous, ne contredira cette affirmation, et voici pourquoi.

Le maréchal forgeron est, au village, celui à qui l'on s'adresse dès qu'il y a un travail à faire qui touche au métal, quel qu'il soit, et même, souvent, s'il s'agit d'autre chose. Une serrure ne ferme-t-elle plus! Maréchal. Un tuyau d'eau a-t-il sauté! Maréchal. Il faut poser une clôture métallique! Maréchal. Un rivet a sauté au manche d'une casserole! Maréchal. Nous pourrions allonger cette liste d'un bon bout avant d'en atteindre la fin. Et encore ne parlons-nous pas des travaux qui sont réellement ceux du maréchal-forgeron: ferrage des chevaux, réparation d'outils, de machines agricoles, d'outils portés, etc.

Dites-nous maintenant ce qui se passerait si le maréchal de votre village venait à disparaître, suivi de ceux de tous les villages voisins! A qui confieriez-vous les travaux dont nous venons de parler... et tous les autres? Il faudrait aller à la ville la plus proche, chez le spécialiste. Calculez alors la perte de temps et d'argent que cela représenterait. Vous vous diriez alors: «Il faut conserver le maréchal!».

Et c'est précisément là que nous vous attendons. Pour que le maréchal puisse continuer à exister, il faut qu'il vive, et l'on n'a pas encore trouvé un meilleur moyen pour vivre que de manger. Mais — et c'est là que cela se gâte — pour manger, il faut gagner de quoi acheter sa nourriture.

Or que se passe-t-il actuellement? Vous savez tous que la disparition progressive du cheval et son remplacement par le moteur, de même que la succession des roues à cercle de fer prise par les roues à pneu, a enlevé au maréchal une partie très importante de son activité traditionnelle. Ce manque à gagner, il faut le remplacer. Logiquement, puisque le moteur a remplacé le cheval pour l'agriculteur, il faut aussi qu'il le remplace pour le maréchal. Il en va de même pour le pneu.

Mais, nous direz-vous, le maréchal a-t-il suivi cette évolution, s'est-il

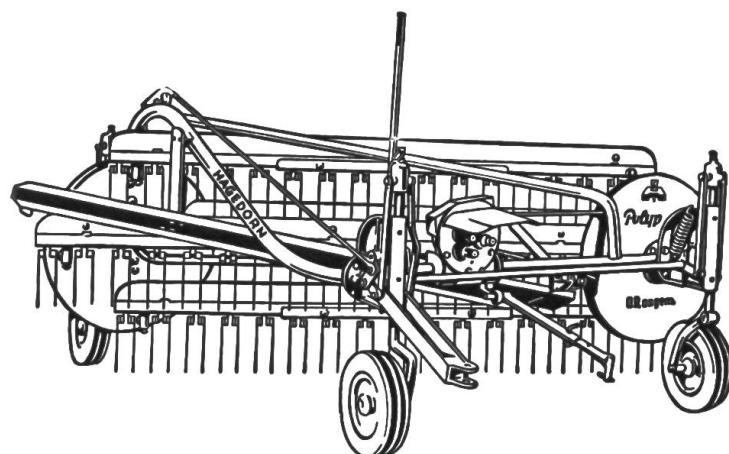
adapté? A cela nous répondrons oui, sans hésiter, pour la grande majorité d'entre eux tout au moins. En effet, ce n'est pas d'aujourd'hui que ce problème préoccupe les milieux de la profession. Qu'ont-ils fait? Des cours de perfectionnement ont été organisés et le sont encore, d'ailleurs: cours sur l'entretien des tracteurs, sur l'entretien et la réparation des machines agricoles avec et sans moteur sur les outils portés, etc. Chaque maréchal a reçu la documentation nécessaire soit de son association professionnelle, soit des fabricants. Personne n'est donc mieux à même que lui de vous tirer d'embarras, de vous conseiller, de vous dépanner, de vous rendre service. Il est d'ailleurs là pour cela.

Autre chose encore. Lorsque vous achetez une voiture, un poste de radio, une montre, vous adressez-vous à l'épicier ou au marchand de tapis? Non, bien sûr, vous allez chez celui qui sait de quoi il parle, qui pourra vous conseiller judicieusement, qui a l'expérience nécessaire et à qui vous pourrez recourir si quelque chose ne va pas. Pourquoi alors n'en feriez-vous pas autant lorsqu'il s'agit d'acheter une machine à traire, une faucheuse, une charrue ou un tracteur à 2 roues. Qui est-ce qui connaît ces appareils et machines; qui sera appelé à les réparer? Le maréchal. En toute justice, c'est donc à lui qu'il appartient de les vendre et non à n'importe qui.

En agissant ainsi chaque fois que l'occasion s'en présentera, vous contribuerez au maintien de l'artisan rural, pour votre plus grand profit, en fin de compte.

POLYP – la machine de fenaison polyvalente

à triple moyen de raccordement pour l'arbre à cardans



Points caractéristiques:

- Utilisable pour de nombreux travaux
- Maniement aisément
- Construction éprouvée et robuste
- Trois vitesses différentes
- Largeur de travail réglable jusqu'à 3 m ou 2 m selon modèle
- Travail rapide et propre
- Gros rendements, etc.

Modèles pour attelage tracteur ou relevage hydraulique 3 points
Près de 25 000 machines en usage

A. MULLER, Atelier de constructions, Bättwil près Bâle

Téléphone 061 / 83 30 37

Importateur exclusif!